

En Mayenne, le broyat d'herbe devient électricité

C'est un procédé unique en France. Le broyat issu du fauchage des accotements de routes sert à alimenter l'unité de méthanisation de Saint-Berthevin. Le conseil général a reçu un premier prix.



Roger Neveu,
chef adjoint
du service
réseau routier
du conseil
général.

Pour un département rural comme la Mayenne, entretenir les bords de routes n'est pas une mince affaire. Le conseil général doit ainsi s'occuper de 3 780 km de routes départementales. « **Soit 7 400 km d'accotement** », précise d'emblée Roger Neveu, chef adjoint du service réseau routier. Une tâche qui nécessite des moyens humains et matériels avec pas moins de 23 tracteurs équipés de gyrobroyeurs.

« Pas de chaudière adaptée »

En 2008, le Département, avec ses partenaires (1), a voulu aller plus loin en intégrant le respect de la biodiversité. Cela s'est traduit par une réduction du nombre de coupes annuelles, passant de trois à deux (mi-mai et mi-août), et l'abandon des produits phytosanitaires. « **Nous avons aussi augmenté la hauteur de coupe à une dizaine de centimètres afin de mieux respecter les essences végétales.** » De louables efforts qui lui ont valu, en 2008, un premier prix national de l'Institut des routes, des rues et infrastructures pour la mobilité (IDRRIM).

Cet encouragement a suscité l'envie d'aller plus loin. En partenariat



Hors tracteur, la rotobroyeuse, la centrale d'aspiration et la remorque équipée de caissons coûtent 103 000 € TTC.

avec **Noremat** une entreprise de l'Est de la France, le service routier a mis au point, durant trois ans, un ensemble mécanique capable de couper, d'aspirer et de stocker le broyat dans des caissons interchangeable.

« **Hors tracteur, la rotobroyeuse, la centrale d'aspiration et la remorque équipée de caissons coûtent 103 000 € TTC.** » Pas donné, certes, mais l'outil a l'avantage de ramasser un produit valorisable. « **Cela évite aussi de boucher les buses d'évacuation des eaux de pluie. Et l'herbe repousse moins vite. Si bien qu'avec ce nouveau procédé, le cycle d'entretien des fossés (curage, dérasement, débouchage), qui est actuellement de quinze ans, devrait être repoussé à**

environ vingt ans. » Restait enfin à régler le problème des débouchés de cette matière organique récupérée.

Pour la méthanisation

Une première piste a été de confier à la coopérative agricole Codema (Changé), le soin de faire des granulés déshydratés qui serviraient de combustibles. « **Seize tonnes ont été produites mais il n'existe à ce jour pas de chaudière adaptée à un tel combustible** », regrette Roger Neveu. La deuxième piste, viable celle-là, est d'utiliser le broyat mélangé avec du fumier pour en faire un compost fertilisant. « **Une bonne dizaine d'agriculteurs du centre et du sud de la Mayenne l'ont adop-**

té. Soit 400 tonnes utilisées. » Mais le débouché le plus prometteur est l'affectation de cette biomasse à la méthanisation, donc à la production d'électricité réintroduite ensuite dans le réseau général EDF. Avant-gardiste, Pierre Besançon, de la Gaec de l'épine à Saint-Berthevin, aux manettes de la plus importante unité de méthanisation actuellement en service dans le département, a saisi l'occasion. Il utilise quotidiennement 1,5 tonne de broyats, soit 15 % de ses besoins lesquels génèrent 805 000 kW par an.

Cela donne une idée du potentiel du gisement. Aujourd'hui, le conseil général récupère 800 tonnes de broyat sur « seulement » 960 km d'accotement. L'idée serait d'étendre, dans les cinq ans à venir, le périmètre à 5 000 km, voire la totalité des 7 400 km. « **À charge pour les agriculteurs et industriels, investis dans la méthanisation ou le compost, de payer le différentiel de prix occasionné par le ramassage.** » Le fauchage traditionnel coûte en effet 33 € par km et par an, et le fauchage aspiré 48 € par km et par an.

Pour ce nouveau pas écologique, le conseil général a reçu un premier prix IDRRIM, décerné début octobre à Lyon.

Jean-Loïc GUÉRIN.

(1) La Direction interdépartementale des routes de l'Ouest, la direction de l'environnement, la chambre d'agriculture et Mayenne nature environnement.